



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS VILLE D'AVESNES-LES-AUBERT

PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU 22 SEPTEMBRE 2025

Le vingt-deux septembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale d'Avesnes-les-Aubert s'est réunie dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Laurent MAILLARD, Président, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 17 septembre 2025, dans les délais impartis, conformément au Code de l'Action Sociale et des Familles.

PRESENTS : MMmes et MM. Laurent MAILLARD, Président, Carole PORTIER, Vice-Présidente, Dominique GERNEZ, Jean-Baptiste HERBIN, Claudine MOREAU, Christiane SORREAU, Françoise CANONNE, Anne-Marie CAILLAUX, Isabelle LIBERT, Nathalie PAYEN, Membres.

ABSENTE : Mme Elodie PETIT.

POUVOIRS(S) :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Christiane SORREAU.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18H00.

Le Conseil d'Administration du CCAS adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 23 juin 2025.

Après son propos introductif, Monsieur le Président soumet à la Commission les points prévus à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

N° Délibération	OBJET
1/22/09/2025	1- Révision du barème de secours du CCAS (barème non communicable)
Décisions individuelles	2- Révision des demandes de secours
Décisions individuelles	3- Nouvelles demandes de secours
	4- Questions diverses

N°1/22/09/2025 - RÉVISION DU BARÈME DE SECOURS DU CCAS.

Exposé de Madame la Vice-Présidente :

Vu le barème relatif à la fixation des secours du CCAS applicable depuis le mois d'octobre 2024, suite à la délibération en date du 23 septembre 2024.

Considérant l'augmentation annuelle des diverses prestations (caisse d'allocations familiales, caisses de retraite...)

Madame la Vice-Présidente propose à la commission Administrative de procéder à la révision du barème de secours en modifiant les plafonds de ressources dans chacune des catégories.

DECISION

Après en avoir délibéré,
La Commission Administrative,

DÉCIDE à l'unanimité de modifier et d'appliquer le barème (qui sera annexé au registre des procès-verbaux du CCAS) à compter du 1^{er} octobre 2025.

N°2 - RÉVISION DES DEMANDES DE SECOURS.

Exposé de Madame la Vice-Présidente :

Madame la Vice-Présidente propose de procéder à la révision trimestrielle des demandes de secours.

DECISION :

La Commission Administrative,
Après analyse de la situation de chacun des bénéficiaires,

DECIDE à l'unanimité de l'attribution des bons alimentaires à chaque bénéficiaire selon le listing (non communicable) qui sera annexé au registre des procès-verbaux du CCAS.

N°3 - NOUVELLES DEMANDES DE SECOURS.

Exposé de Madame la Vice-Présidente :

Madame la Vice-Présidente propose d'analyser les nouvelles demandes de secours.

DECISION :

La Commission Administrative,
A l'unanimité des membres présents,

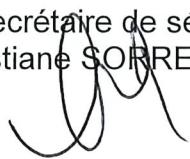
DECIDE de l'attribution des bons alimentaires aux nouvelles demandes selon le listing (non communicable) qui sera annexé au registre des procès-verbaux du CCAS.

N°4 – QUESTIONS DIVERSES.

Pas de questions diverses.

Réunion close à 19H05.

La secrétaire de séance,
Christiane SORREAU



Le Président,
Laurent MAILLARD



